

**MAIRIE**  
du  
**CHATELARD**  
(73630)

Tél. : 04.79.54.82.44.

E-mail : [mairie@lechatelard.fr](mailto:mairie@lechatelard.fr)



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

## SEANCE DU 10 JUILLET 2023

M. le Maire certifie que toutes les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 10 juillet 2023 et ont été certifiées exécutoires le 10 juillet 2023, date d'affichage des délibérations.

### DELIBÉRATIONS N°DEL23-25 à DEL23-28

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux de la séance publiques du Conseil Municipal du 6 juin 2023.

#### **Délibérations :**

**DEL23-25** – Procuration à Maitre Antoine Rodrigues pour la convention de servitudes avec Enedis

**DEL23-26** – Convention avec le CDG 73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

**DEL23-27** – Marché de travaux de rénovation du refuge des Garins – Lot 4 – Résiliation et attribution à une autre entreprise.

**DEL23-28** – Délibération concernant l'épareuse

Le Conseil Municipal du Châtelard, dûment convoqué le 5 juillet 2023, s'est réuni en séance publique à la Mairie du Châtelard dans la salle des Garins, le lundi 10 juillet 2023 à 20h05, sous la présidence de M. BOULNOIS, Maire.

Sont présents : Mesdames, Messieurs,

M. Francis AYMONIER, M Antoine PUZENAT, Mme Annie FAVIER, Mme Pauline MATHIEU, Mme Christine FILLIARD et Mme Caroline PETITE.

Sont absents : M. Benoît NICOUD, Mme Jacqueline GINET, Mme Frédérique GONTHIER et Mme Fanny VIDALENCHE.

Procuration(s) donnée(s) :

Assiste à la séance : Mme Elodie BELLET, Secrétaire de mairie.

M. le Maire a ouvert la séance (20h05).

\*\*\*\*

Désignation du secrétaire de séance :

Est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité : M. Antoine PUZENAT.

\*\*\*\*

M. Gilles BAILLARD (Directeur) accompagné de son président Jean DEBREE, présente l'Association « les amis des Bauges ».

Elle est composée de 20 salariés, dont 15 à temps plein et soutenue par une centaine de bénévoles.

Elle œuvre dans différents domaines :

- La petite enfance
- L'enfance jeunesse et famille
- Les seniors
- L'animation locale et le soutien de la vie associative
- Elle est Maison France Service

\*\*\*\*

**DEL23-25** – Procuration à Maitre Antoine Rodrigues pour la convention de servitudes avec Enedis.

M. le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de régulariser une convention de servitudes entre la société ENEDIS et la commune du Châtelard (27 août 2020) pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de LE CHATELARD  
Section : ...E... n° : 1499, 680, 918  
Moyennant une indemnité de 610 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention de servitudes avec Enedis.

\*\*\*\*

**DEL23-28** – Délibération concernant l'épareuse (2.5 euros le couteau)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition auprès d'autres communes des Bauges, son épareuse. Il fait part de la nécessité de voter un tarif pour faire face à l'usure des couteaux de l'épareuse.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le tarif de 2,5 € le couteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le nouveau tarif concernant la mise à disposition de l'épareuse.

\*\*\*\*

Point sur la Maison médicale :

La consultation MOE pour la maison médicale va être lancée. La date limite est le 5/09/2023.  
Avis favorable du Conseil municipal.

\*\*\*\*

**DEL23-26** – Convention avec le CDG 73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la médiation préalable obligatoire constitue désormais une mission obligatoire des centres de gestion qui l'assurent, à la demande des collectivités et établissements publics, dans le cadre de la signature d'une convention d'adhésion à cette mission. Les employeurs locaux restent par conséquent, libres d'y adhérer.  
M. le Maire souligne que le coût pour la commune sera de 10 € par élu, soit 110 €.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- **Approuve** la convention susvisée et annexée à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le Cdg73.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention avec le CDG73 relative à la Mission de médiation Préalable Obligatoire.

\*\*\*\*

Point sur le budget Principal 2023 :

Les dépenses de fonctionnement du BP 2023 ont été réalisées à hauteur de 52 %.  
M. Le maire rappelle que des projets sont prioritaires jusqu'à la fin du mandat (Maison Médicale, La ville d'Auby, la Cosible...).

\*\*\*\*\*

Point sur le chantier des Garins :

M. AYMONIER indique que l'entreprise DARVEY a presque terminé ses travaux.  
Par contre, le plaquiste (lot n°4) n'interviendra pas suite à la liquidation de sa société.  
La seconde entreprise lors de l'appel d'offres, BENER, a donc été contactée et accepterait d'intervenir en restant sur le devis initial (14 874 € H.T.) et rapidement.  
L'entreprise attributaire du marché (AYDOGAN) a confirmé son abandon.

\*\*\*\*\*

**DEL23-27** – Marché de travaux de rénovation du refuge des Garins – Lot 4 – Résiliation et attribution à une autre entreprise.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'entreprise AYDOGAN Yasin, retenue pour réaliser le lot 4 du marché de rénovation du refuge a adressé un courrier recommandé de résiliation du marché pour motif de problèmes financiers.

Afin de ne pas retarder le chantier, Monsieur le Maire propose de réattribuer le lot N°4 à l'entreprise BENER positionnée à la 2<sup>ème</sup> place lors de la remise des offres pour un montant de 14 874.52 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'attribution du lot 4 (cloisons, doublages, plafonds) à l'EURL BENER pour un montant HT de 14 874.52 euros.

\*\*\*\*\*

Point sur les travaux :

M. AYMONIER indique que les travaux du mur du cimetière reprendront en septembre.  
Dans le cadre du programme « Ciel étoilé », le parc envisage une subvention de 10 000 € au printemps 2024 pour l'installation d'une table d'orientation sur le site des Garins, en raison de sa situation exceptionnelle.

M. le maire fait part d'une proposition pour l'installation d'une vidéoprotection sur la commune. Le conseil décide de demander l'avis de la Gendarmerie sur son utilité et coût.

\*\*\*\*\*

Point sur l'école :

Mme Caroline PETITE fait état d'un effectif de 77 enfants à la rentrée prochaine en primaire, entraînant un rachat de bureaux et de chaises.

La solution proposée en ce qui concerne le manque de place à la cantine serait de choisir des tables moins larges, pour pouvoir installer ainsi 70 enfants.  
Une personne supplémentaire sera prévue à la rentrée pour la surveillance des enfants pendant le repas.

Mme Caroline PETITE propose d'augmenter le budget scolaire pour l'année 2023-2024 à 3 500 € (3 000 € pour l'année scolaire 2022/2023).

\*\*\*\*

M. Antoine PUZENAT explique que le futur site internet a besoin d'une nouvelle charte graphique ainsi que de nouvelles photos pour le rendre plus attractif.  
Il annonce également pour la rentrée 2023, en partenariat avec l'école, une opération de ramassage des déchets sur la commune.  
En rapport avec la gestion de l'eau, des marquages d'information au sol seront également réalisés en collaboration avec l'école sur des points stratégiques.

\*\*\*\*

Il serait judicieux pour optimiser la distribution du Castellardinois de tenir compte de la carte de l'adressage.

\*\*\*\*

Mme Caroline PETITE transmet la demande du marché des artisans qui souhaiterait pouvoir dessiner une marelle à la craie.  
Le conseil est d'accord, mais préconise une vigilance accrue des enfants.  
Il faudra également démultiplier le nombre de barrières.

\*\*\*\*

Mme Caroline PETITE et Mme Annie FAVIER seront en charge de l'élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

\*\*\*\*

Mme Pauline MATHIEU présente le projet de toilettes sèches près de la cascade du Pissieu.  
3 devis sont en cours.  
Pour le fleurissement de printemps, il faut commander des bulbes.  
Les décorations de Noël seront préparées en collaboration avec l'école.

\*\*\*\*

M. le Maire indique que M. Cédric VIAL relance le gouvernement au sujet de la Dotation Globale de Fonctionnement.

\*\*\*\*

M. le Maire indique que pour des raisons de sécurité un arrêté d'interdiction de stationnement de camping-cars va être pris pour les Garins, mais également la place René Cassin et les parkings P1 et P2.

\*\*\*\*

La séance est levée à 23h45.

Le secrétaire de séance,



Antoine PUZENAT

Le Maire,



Vincent BOULNOIS



